

**Conseil d'administration
Séance du 15 mars 2022**

Délibérations

Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 30 novembre 2021	2022 - 1
Capacités d'accueil et modalités de candidatures en master	2022 - 2
Subvention pour l'emménagement des associations étudiantes à Palaiseau	2022 - 3
Sorties d'inventaire 2021	2022 - 4
Compte financier 2021	2022 - 5
Demande d'exonération de droits d'inscription	2022 - 6
Mise en place du comité social d'administration	2022 - 7
Répartition F/H	2022 - 7
Adhésion à la coopérative CRISTAL UNION	2022 - 8
Désignation d'une personnalité qualifiée du CA au conseil des études et de la vie étudiante	2022 - 9
Renouvellement de la commission permanente	2022 - 10

**Conseil d'administration
Séance du 15 mars 2022**

DELIBERATION 2022-1

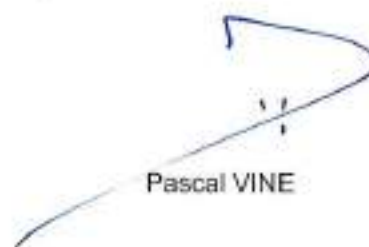
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le décret n° 2006-1592 du 13 décembre 2006 portant création de l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement, dénommé AgroParisTech,

Sur proposition du directeur général,

Approuve le procès-verbal du conseil d'administration d'AgroParisTech du 30 novembre 2021.

Le président du conseil d'administration


Pascal VINE

Vote à la délibération	
Votants	: 27
Pour	: 27
Contre	:
Abstentions	:

**Conseil d'administration
Séance du 15 mars 2022**

DELIBERATION 2022-2

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le décret n° 2006-1592 du 13 décembre 2006 portant création de l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement, dénommé AgroParisTech,

Sur proposition du directeur général,

Décide de recruter en master en 2022/2023 selon les critères et les capacités suivants :

1. Mention GTDL / Clermont-Ferrand

Master 1 GTDL Gestion des Territoires et Développement local

Capacités d'accueil M1 GTDL : 6

Modalités de recrutement M1 GTDL : sur dossier

Périodes de candidature M1 GTDL : 1ère campagne du 28/03/2022 au 29/04/2022 ; 2^{ème} campagne du 16/05/2022 au 24/06/2022

Attendus M1 GTDL :

- Disposer de compétences (connaissances scientifiques et techniques) sur les dynamiques sociales, économiques, politiques ou environnementales des territoires
- Disposer de compétences méthodologiques (recueil des données, techniques d'enquête et de traitement/représentation des données) et conceptuelle en Sciences humaines et sociales
- Disposer de capacités de travail et de réflexion (problématisation, recul, mise en perspective) collectives et en autonomie
- Savoir mobiliser des compétences d'expression écrite et orale en français afin de pouvoir argumenter un raisonnement, communiquer au sein de la formation et auprès des partenaires socioéconomiques
- Être capable de faire évoluer son projet professionnel, de gérer ses compétences respecter des principes
- Manifester de l'intérêt pour l'animation, le travail collaboratif et pour la conduite d'un projet individuel et collectif, et assumer les responsabilités (prise de décision, arbitrage)
- Identifier et souhaiter prendre place dans des contextes professionnels ou d'études complexes et qui nécessitent des approches stratégiques et innovantes
- Disposer de qualités humaines de bienveillance et d'écoute, d'argumentation et de travail en équipe, sous autorité hiérarchique ou selon des modalités plus horizontales ; d'éthique, de déontologie et de responsabilité sociale et environnementale

Composition commission M1 AETPF

10 membres (de l'Université de Lorraine et d'AgroParisTech)

Responsables de la mention et des 5 parcours dans chacun des 2 établissements

Pièces dossier candidature M1 AETPF

- CV
- Lettre de motivation, avec description du projet professionnel envisagé et choix du parcours
- Notes dans les études antérieures, à partir du baccalauréat
- 2 lettres de recommandation
- Attestations d'identité et des diplômes obtenus

3. Mention BEE Biodiversité, Ecologie et Evolution / Montpellier

Master 1 BIOGET Biodiversité végétale et gestion des écosystèmes tropicaux

Capacités d'accueil M1 BIOGET : 4

Modalités de recrutement M1 BIOGET : sur dossier

Périodes de candidature M1 BIOGET : du 20/04/2022 au 18/05/2022

Attendus M1 BIOGET

- Disposer des compétences en biologie, écologie et évolution de niveau licence.
- Disposer de compétences en mathématiques et statistiques appliquées à l'écologie de niveau licence.
- Maîtriser la langue anglaise (niveau B2 requis)

Les étudiants disposant d'autres compétences, notamment en Sciences humaines et sociales, peuvent candidater malgré un niveau moindre en écologie et en statistiques.

Critères M1 BIOGET

- L'adéquation du candidat à la formation, selon les attendus
- Le niveau académique, évalué à partir des relevés de notes
- L'expérience évaluée à partir du CV et des lettres de recommandations (stages, activités extra-universitaires)
- La motivation et le projet professionnel, évalués à partir de la lettre de motivation

Composition commission M1 BIOGET

4 à 5 enseignants chercheurs d'AgroParisTech et de l'Université de Montpellier, 1 directeur de recherches de l'IRD.

Pièces dossier candidature M1 BIOGET

- CV détaillé
- Lettre de motivation
- Copie des diplômes obtenus (ou attestations de réussite) pour chacune des années de formation depuis le baccalauréat
- Copie des relevés de notes pour chacune des années de formation depuis le baccalauréat
- Lettres de recommandation éventuelles
- Attestation de niveau de langue française (DELF, TCF, ...) pour les étudiants non francophones
-

4.2 Master 1 Eau et Agriculture

Capacités d'accueil M1 Eau et Agriculture : 5

Modalités de recrutement M1 Eau et Agriculture : sur dossier et entretien

Périodes de candidature M1 Eau et Agriculture : du 01/03/2022 au 13/06/2022

Attendus M1 Eau et Agriculture

- Disposer de compétences en sciences environnementales
- Disposer de compétences de base en sciences de l'eau ou en sciences du vivant Avoir des compétences méthodologiques, argumentatives et rédactionnelles Faire preuve de dynamisme, de curiosité intellectuelle et d'autonomie
- Avoir un goût pour la démarche scientifique
- Avoir possiblement fait un ou plusieurs stages ou mené un ou plusieurs projets Avoir un projet personnel et professionnel cohérent avec la formation
- Faire preuve d'ouverture d'esprit avec des centres d'intérêt variés Disposer pour les étudiants non francophones d'un niveau de français B2

Critères M1 Eau et Agriculture

Critères d'admissibilité

- (1) Dossier complet
- (2) Lettre de motivation présentant un argumentaire précisant la motivation par rapport aux enjeux eau& agriculture
- (3) CV clair et précis
- (4) Niveau général satisfaisant pour un L3 ou équivalent
- (5) Notes des modules d'enseignement en lien direct avec les compétences attendues satisfaisantes particulièrement pour les sciences de l'eau ou l'agronomie ou en sciences de l'environnement et dans les disciplines fondamentales associées
- (6) Niveau de Français pour les étudiants non francophones

Critères d'admission

- (1) Adéquation entre le projet professionnel de l'étudiant et les objectifs de formation
- (2) Intérêts pour la formation explicites
- (3) Curiosité ; dynamisme

Composition commission M1 Eau et Agriculture

3 membres : 2 enseignant-chercheurs responsables du parcours + 1 ingénieur pédagogique

Pièces dossier candidature M1 Eau et Agriculture

Pièces du dossier : CV + lettre de motivation + bulletin de notes depuis le baccalauréat (ou équivalent) + attestation de diplômes si pertinent + certificat de niveau pour le français pour les non-francophones

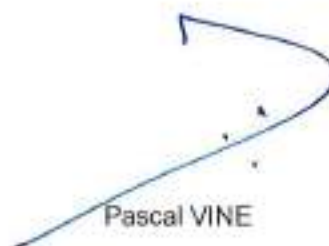
Dates : admissibilité : fin mai-début juin ; admission : fin juin-début juillet

Nature des épreuves du concours : admissibilité sur dossier ; admission sur entretien

Pièces dossier candidature M1 Géomatique

- Fiche de dossier listant les coordonnées personnelles, les informations portant sur le baccalauréat ou équivalence, le cursus externe antérieur, les stages, les expériences professionnelles.
- Pièces justificatives jointes au dossier :
 - Photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport,
 - Photocopie du relevé de notes du baccalauréat ou du DAEU (à défaut, une photocopie du diplôme)
 - Photocopie des attestations officielles de tous les résultats post baccalauréat (à l'exception du semestre en cours, possibilité cependant de joindre les résultats partiels disponibles pour ce semestre),
 - Photocopie de tous les diplômes postérieurs au baccalauréat (si aucun diplôme n'a été obtenu depuis, joindre une attestation indiquant le cursus validé ou en cours),
 - Curriculum vitae (CV) détaillé,
 - Formulaire de formation continue pour les salariés ou demandeurs d'emploi, à compléter obligatoirement,
 - Candidat français avec diplôme et/ou cursus à l'étranger : joindre une photocopie de ces documents en version originale et leur traduction officielle (ambassade, consulat ou traducteur agréé),
 - Candidat de nationalité étrangère : joindre les pièces complémentaires demandées (selon liste fournie) ; Lettre de motivation incluant le projet professionnel (suffisamment développé),
 - Fiche de renseignements
 - M1 (fichier joint) à compléter et à joindre obligatoirement au dossier de candidature en Master 1 ; si le candidat a déjà été inscrit en niveau Bac +4, il doit joindre les pages de garde, sommaire, introduction et conclusion de l'éventuel mémoire ou rapport de stage de M1 ET/OU un résumé de celui-ci

Le président du conseil d'administration



Pascal VINE

Vote à la délibération	
Votants	: 28
Pour	: 28
Contre	:
Abstentions	:

**Conseil d'administration
Séance du 15 mars 2022**

DELIBERATION 2022-3

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le décret n° 2006-1592 du 13 décembre 2006 portant création de l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement, dénommé AgroParisTech,

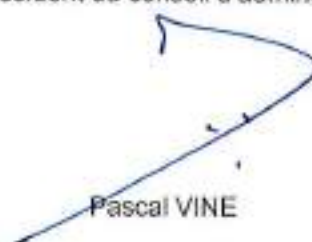
Vu l'avis favorable du conseil de l'enseignement et de la vie étudiante du 28 octobre 2021,

Sur proposition du directeur général,

Approuve le versement d'une subvention exceptionnelle « emménagement » aux associations étudiantes pour l'année 2021-2022 pour le campus de Palaiseau pour un montant total de **10 878 €** selon la répartition suivante :

Salle de stockage	Unités nécessaires	Total
Malles	120	9 918 €
Cadenas	120	960 €
	TOTAL	10.878 €

Le président du conseil d'administration


Pascal VINE

Vote à la délibération

Votants : 28
Pour : 28
Contre :
Abstentions :

**Conseil d'administration
Séance du 15 mars 2022**

DELIBERATION 2022-4

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

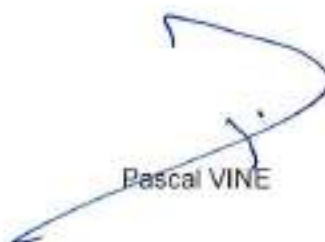
Vu le décret n° 2006-1592 du 13 décembre 2006 portant création de l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement, dénommé AgroParisTech,

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Approuve les sorties d'inventaire figurant dans la note présentée au conseil d'administration pour un montant de **246 688,89 €** sur l'exercice 2021.

Le président du conseil d'administration


Pascal VINE

Vote à la délibération	
Votants	: 28
Pour	: 28
Contre	:
Abstentions	:

**Conseil d'administration
Séance du 15 mars 2022**

DELIBERATION 2022-5

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le décret n° 2006-1592 du 13 décembre 2006 portant création de l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement, dénommé AgroParisTech,

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Sur proposition du directeur général,

Article 1 :

Arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- Equivalents temps plein travaillés : 215.2 (154.1 ETPT sous plafond + 61 ETPT hors plafond)
- Autorisations d'engagement : 94 385 471,49 €

masse salariale	11 062 176,18 €
fonctionnement	77 926 344,84 €
investissement	5 396 950,47 €
TOTAL AE :	94 385 471,49 €
- Crédits de paiement : 96 954 530,51 €

masse salariale	11 071 235,29 €
fonctionnement	82 235 471,96 €
investissement	3 647 823,26 €
TOTAL CP :	96 954 530,51 €
- Recettes : 55 396 049,06 €
- Solde budgétaire : - 41 558 481,45 €

Article 2 :

Arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- Variation de trésorerie : - 14 082 916,54 €
- Résultat patrimonial : - 46 201 539,92 €
- Capacité d'autofinancement : - 45 406 031,09 €
- Variation de fonds de roulement : - 14 794 600,66 €

Article 3 :

Décide d'affecter le résultat à hauteur de - 46 201 539,92 au compte 119 report à nouveau.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont annexés à la présente délibération.

Le président du conseil d'administration


Pascal VINE

Vote à la délibération	
Votants	: 28
Pour	: 23
Contre	:
Abstentions	: 5

**Conseil d'administration
Séance du 15 mars 2022**

DELIBERATION 2022 - 6

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu les articles R.719-50, R.719-50-1 et R.719-51 et suivants du code de l'éducation

Vu le décret n° 2006-1592 du 13 décembre 2006 portant création de l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement, dénommé AgroParisTech,

Vu l'arrêté du 23 juin 2021 fixant le montant des droits de scolarité dans les établissements d'enseignement supérieur agricole publics pour l'année universitaire 2021-2022,

Sur proposition du directeur général,

Accorde l'exonération totale de droit d'inscription en formation ingénieur à hauteur de 1 786 € à pour l'année scolaire 2021-2022.

Le président du conseil d'administration


Pascal VINE

Vote à la délibération	
Votants	: 28
Pour	: 28
Contre	:
Abstentions	:

**Conseil d'administration
Séance du 15 mars 2022**

DELIBERATION 2022-7

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le décret n° 2006-1592 du 13 décembre 2006 portant création de l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement, dénommé AgroParisTech,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

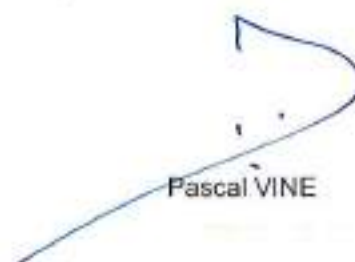
Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat,

Vu l'article L.951-1-1 du code de l'éducation,

Vu l'avis du comité technique du 7 mars 2022

- Approuve la création du comité social d'administration d'AgroParisTech présidé par le directeur général d'AgroParisTech et composé de 12 membres dont 10 représentants des personnels
- Approuve la création d'une formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail en son sein, présidée par le directeur général d'AgroParisTech et composée de 12 membres dont 10 représentants des personnels.

Le président du conseil d'administration


Pascal VINE

Vote à la délibération

Votants	: 28
Pour	: 15
Contre	: 12
Abstentions	: 1

**Conseil d'administration
Séance du 15 mars 2022**

DELIBERATION 2022-7'

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le décret n° 2006-1592 du 13 décembre 2006 portant création de l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement, dénommé AgroParisTech,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

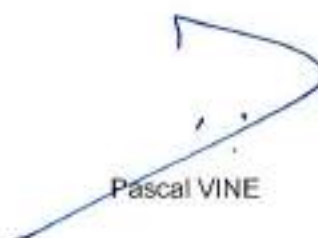
Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat,

Vu l'article L.951-1-1 du code de l'éducation,

Arrête la part respective de femmes et d'hommes pour les candidatures au comité social d'administration d'AgroParisTech :

- 442 femmes, soit 58 %
- 315 hommes, soit 42 %.

Le président du conseil d'administration


Pascal VINE

	Vote à la délibération
Votants	: 28
Pour	:
Contre	: 2
Abstentions	: 6

**Conseil d'administration
Séance du 15 mars 2022**

DELIBERATION 2022-8

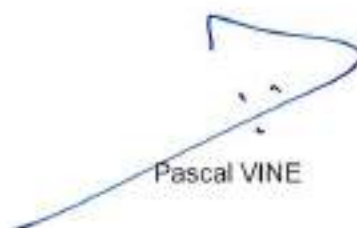
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le décret n° 2006-1592 du 13 décembre 2006 portant création de l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement, dénommé AgroParisTech,

Sur proposition du directeur général,

Approuve l'adhésion à la coopérative CRISTAL UNION.

Le président du conseil d'administration


Pascal VINE

Vote à la délibération	
Votants	: 25
Pour	: 25
Contre	:
Abstentions	:

**Conseil d'administration
Séance du 15 mars 2022**

DELIBERATION 2022-9

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le décret n° 2006-1592 du 13 décembre 2006 portant création de l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement, dénommé AgroParisTech,

Sur proposition du directeur général,

Désigne Sébastien THIERRY pour siéger au conseil de l'enseignement et de la vie étudiante.

Le président du conseil d'administration


Pascal VINE

Vote à la délibération	
Votants	: 25
Pour	: 25
Contre	:
Abstentions	:

Conseil d'administration
Séance du 15 mars 2022

DELIBERATION 2022-10

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le décret n° 2006-1592 du 13 décembre 2006 portant création de l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement, dénommé AgroParisTech,

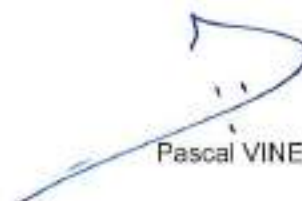
Vu la délibération 2021-3 du conseil d'administration d'AgroParisTech créant la commission permanente,

Sur proposition du directeur général,

Décide que sa composition est arrêtée comme suit :

Le président du conseil d'administration	Pascal Viné	
Le vice - président du conseil d'administration	Anne-Claire Vial	
1 représentant de l'Etat	Valérie Baduel directrice générale de l'enseignement et de la recherche au ministère de l'agriculture et de l'alimentation	
2 représentants des enseignants-chercheurs et autres enseignants	<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
	Christophe Doursat Karine Alix-Jenczowski	Louis de Redon Matthieu Jules
1 représentant des personnels IATOS et des personnels de recherche	Anne-Marie Huin	Pascale Reichl
1 représentant des étudiants	Taged Grall	Yasmine Martin

Le président du conseil d'administration



 Pascal VINE

Vote à la délibération	
Votants	: 25
Pour	: 25
Contre	:
Abstentions	: